



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-CERNIN-DE-LARCHE 20 mars 2026

Elus présents : Guillaume MASSONI, Caroline CHABAUD, Eric VITRAT, Stéphanie BUCHET, Christiane LEYMARIE, Arnaud GRIVEL, Olivier LAVERDURE, Frédérique PUJOLE, Chrystelle EYRIGNOUX, Hugues GERAUD, Valérie PEYRES, Annick TOUZAT, Florent PARROT, Kévin MARTY, Paulin LEYMARIE.

Elus excusés : 0

Elus absents non excusés : 0

Assistaient également à la séance : Valérie PERRIER, Dominique EYMARD, Alain EYMARD, Gaëlle VERLHAC, Lauriane Dominique (agent administratif).

Secrétaire de séance : Arnaud GRIVEL

Membres en exercice : 15

Mme Sylvie LORENZON, Maire sortant, ouvre la séance et déclare l'installation de tous les élus au scrutin du 15 mars dernier, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Ensuite elle passe la parole à M. Éric VITRAT, doyen de l'assemblée, qui va présider l'élection du maire.

M. VITRAT remercie Mme Sylvie LORENZON pour ce qu'elle a fait pour la commune de Saint-Cernin.

Puis, il propose de nommer deux assesseurs pour la constitution du bureau.

Sont ainsi désignés les deux plus jeunes membres de l'assemblée : M. Kévin MARTY et M. Paulin LEYMARIE.

La séance du conseil municipal du 5 mars 2026 est approuvée à l'unanimité des présents.

Lecture faite des articles du CGCT concernant l'élection du maire.

Election du maire :

M MASSONI seul candidat a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire prend la parole pour remercier les élus de la confiance qu'ils lui témoignent.

1) **Détermination du nombre d'adjoints**

Votants : 15 Dont pouvoir(s) : 0 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Le Maire informe l'Assemblée que les textes règlementaires prévoient que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % du nombre de conseillers municipaux, ce nombre étant arrondi à l'unité inférieure.

Pour la commune de Saint-Cernin-de-Larche, le nombre maximum possible des adjoints est de quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre des adjoints à trois.

Désignation du nombre d'adjoints : il a été voté à l'unanimité de désigner 3 adjoints.

Dépôt de la liste des candidats.

- Election du 1er adjoint : Mme Caroline CHABAUD est élue dans cette fonction,
- Election du 2ème adjoint : M. Éric VITRAT est élu dans cette fonction,
- Election du 3ème adjoint : Mme Stéphanie BUCHET est élue dans cette fonction.

Lecture faite de la charte de l'élu par Monsieur le Maire.

2) Fixation des indemnités de fonction des adjoints

Votants : 15 Dont pouvoir(s) : 0 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjointes.

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Saint-Cernin-de-Larche compte 716 habitants,

DECIDE

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

ADOPTE à l'unanimité.

3) Conseillers communautaires

Le maire rappelle qu'il faut un représentant titulaire (le Maire) et un suppléant pour représenter la commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Vote à main levée des conseillers communautaires :

Titulaire : MASSONI Guillaume

Suppléant : CHABAUD Caroline

4) Désignation des représentants communaux SIRTOM et SEEB

Le Maire informe que la commune doit être représentée par un élu titulaire et par un élu suppléant au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM), et également au Syndicat d'Etude du Bassin de Brive (SEEB).

M. VITRAT est désigné titulaire auprès du SIRTOM et Mme CHABAUD est désignée en tant que suppléante, mission qu'ils acceptent.

M. MASSONI est désigné titulaire auprès du SEEB et Mme TOUZAT est désignée en tant que suppléante, mission qu'ils acceptent.

SIRTOM Titulaire : VITRAT Eric

Suppléant : CHABAUD Caroline

SEEB Titulaire : MASSONI Guillaume

Suppléant : TOUZAT Annick

5) Commission d'appel d'offre

Votants : 15 Dont pouvoir(s) : 0 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,
Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),
Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Sièges à pourvoir : 3

Liste

Sont candidats aux postes de titulaires :

M. VITRAT Éric

Mme BUCHET Stéphanie

M. GÉRAUD Hugues

Sont candidats aux postes de suppléants :

M. PARROT Florent

Mme PEYRES Valérie

M. MARTY Kévin

Sont donc désignés en tant que membres de la commission d'appel d'offre :

Président : Monsieur le Maire, MASSONI Guillaume.

Membres titulaires :

M. VITRAT Éric

Mme BUCHET Stéphanie

M. GÉRAUD Hugues

Membres suppléants :

M. PARROT Florent

Mme PEYRES Valérie

M. MARTY Kévin

6) Délibération relative à la désignation du correspondant défense

Votants : 14 Dont pouvoir(s) : 0 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

M. GRIVEL ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Arnaud GRIVEL en tant que correspondant défense de la commune de Saint-Cernin-de-Larche.

7) Délibération relative à l'élection des délégués à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE)

Votants : 15 Dont pouvoir(s) : 0 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués pour représenter la commune au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (F.D.E.E.19).

Le conseil municipal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Décide de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants siégeant à la Fédération Départementale d'Energie et d'Electrification de la Corrèze (FDEE 19) :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15 Sièges à pourvoir : 2

Candidats	Nombre de voix obtenues
M. Florent PARROT	15
Mme Stéphanie BUCHET	15

Proclame élus les délégués suivants :

M. PARROT Florent et Mme BUCHET Stéphanie.

Membres suppléants :

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15 Sièges à pourvoir : 2

Candidats	Nombre de voix obtenues
M. Eric VITRAT	15
M. Paulin LEYMARIE	15

Proclame élus les délégués suivants :

M VITRAT Eric et M. LEYMARIE Paulin.

Prochain Conseil Municipal le 13 avril 2026 à 20h

Séance levée à 20h35.